



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq le neuf du mois d'avril à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Philippe DUCAMP**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 03/04/2025.

**Conseillers en exercice : 26 – Présents : 21 – Votants : 25.**

### **Présents :**

M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, M. DE ZEN Michel, Mme SOLTANI Arlette, M. MONTFORT Anthony, M. GONZALEZ Frédéric, Mme ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, M. MARES Alban, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. ARDEVEN Yohann, Mme PARMENON Mélanie, Mme POLI Nathalie, M. BORDES Olivier, Mme COSTES ATTAFI Christelle, M. HÉBRARD Roland, M. LAHAILLE Jean-Christophe, M. VONTHRON Thibaut, M. DELAPORTE Luc, M. PIRON Bernard.

### **Excusés avec pouvoir :**

**Monsieur DUMONTIER Nicolas** pouvoir à **Monsieur le Maire – Madame GARNET Laetitia** pouvoir à **Madame Marjorie ROUSSEL – Madame BARBERA Sandra** pouvoir à **Madame VALLIER Martine – Madame VERT Béatrice** pouvoir à **Monsieur DE ZEN Michel**.

### **Excusé :** Monsieur CLAVERIE Daniel

Monsieur BORDES Olivier est désigné secrétaire de séance.

### **2025-0904 - 22 : Bail emphytéotique antenne relais On Tower – Autorisation signature**

Aux termes d'un bail conclu entre la Commune de Ludon-Médoc et Free Mobile en date du 19 février 2015, concernant l'installation d'une antenne relais chemin de Rigaud, nous avons été sollicités pour renégocier sous la forme d'un bail emphytéotique.

Cet échange s'est déroulé avec la société On Tower France SAS, Free Mobile leur ayant cédé le bail.

Il est proposé dans le bail emphytéotique de laisser une portion de la parcelle tout autour de l'antenne de téléphonie mobile dont la description est la suivante :

- Surface de 150 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section C n° 451 à Ludon-Médoc (33290) par une division parcellaire ;
- Contenant a minima l'intégralité de l'infrastructure télécom accueillant la structure et les antennes de téléphonie mobile et prenant en tout état de cause l'intégralité des espaces occupés par l'infrastructure télécom et les équipements nécessaires à son fonctionnement ;
- Incluant en tout état de cause l'intégralité de la patte d'oie triangulaire (pare-foudre) ;

Le bénéficiaire déclare qu'il entend affecter le Bien à destination d'installation et d'exploitation d'infrastructures et équipements de radiotéléphonie et de communications électroniques.

Le bail sera consenti pour une durée de trente années à compter de la date de signature de ce bail authentique.

Le bail emphytéotique et les servitudes associées seront consentis en contrepartie d'une redevance fixée d'un commun accord à CINQUANTE QUATRE MILLE SIX CENT QUATORZE EUROS HORS TAXES (54.614,00€ HT).

**Le Conseil Municipal** après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique et tous documents s'y afférents.

**Le Maire,**

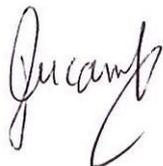
- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

Fait à Ludon-Médoc, le 9 Avril 2025.

Le Maire,

Philippe DUCAMP



Le Secrétaire de séance,

Olivier BORDES

